



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 27 juin 2023

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil  
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,  
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h08 et levée à 19h15*

#### **Étaient présents :**

**G.B.M :** BAILLY Guillaume ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LEGAIN Olivier ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André ;

**C.C.L.L :** CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MAIRE Pierre suppléant de Monsieur CHOPARD Félix ; MONNIER Alain ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

**C.C.V.M :** AUBRY Didier ; GAUTHIER André ;

#### **Étaient excusés :**

**G.B.M :** AEBISCHER Elise ; DUSSAUCY Nadine ; LAMBERT Marie ; MAILLARD Valérie ;

**C.C.L.L :** CHOPARD Félix ; COULET Gérard ;

**C.C.V.M :**

**Secrétaire de séance :** FIÉTIER Vincent

#### **Procuration de vote :**

**Mandant :** Marie LAMBERT

**Mandataire :** Guillaume BAILLY

## MARCHÉ DE MAINTENANCE DES RÉSEAUX D'AIR COMPRIMÉ

**Rapporteur** : Monsieur André TERZO, Vice-Président en charge du centre de tri

Le marché porte sur la maintenance préventive et curative de l'ensemble des équipements constituant le réseau d'air comprimé sur les installations techniques du SYBERT

Il s'entend par « équipements constituant le réseau d'air comprimé », les matériels suivants :

- les compresseurs d'air
- les équipements annexes (réservoirs d'air, déshuileur,...)
- les équipements de régulation d'air et vannes
- les canalisations souples ou rigides sur le réseau
- les équipements nécessaires à la mise en œuvre.

Il s'entend par maintenance préventive ou curative, les prestations suivantes :

- entretiens périodiques selon les prescriptions des constructeurs, permettant un fonctionnement pérenne des équipements
- dépannage et réparation des équipements en cas de panne
- inspections réglementaires des équipements soumis à ces visites selon les périodicités réglementaires
- fourniture des pièces de rechange et consommables.

Le marché actuel n°21-68, mis en œuvre le 2 février 2022, prendra fin le 3 janvier 2024.

Il est proposé de lancer une nouvelle consultation afin de disposer d'un nouveau marché, pour début 2024.

Il est proposé de mettre en œuvre une consultation selon les termes suivants :

- la procédure formalisée de consultation sera celles des appels d'offres,
- la consultation portera sur un seul lot,
- le marché ne retiendra qu'un seul titulaire,
- la mise en place d'un accord-cadre mixte (partie à bons de commande et partie à marchés subséquents).

Précisément, l'accord-cadre est composé d'une partie d'une partie à bons de commande dans la limite stricte de 25 000 € HT par an et d'une partie à marchés subséquents négociés, dans la limite stricte de 35 000 € HT par an, pour toute prestation ou fourniture, au titre de la maintenance curative non décrite au BPU et nécessaire au bon fonctionnement des engins.

Ainsi, le présent marché est limité à 60 000 € HT par an, soit 240 000 € HT, toutes périodes confondues.

Cet accord-cadre sera notifié pour une période initiale d'un an à compter du 1er janvier 2024, jusqu'au 31 décembre 2024, dates prévisionnelles ; il sera reconductible 3 fois, par périodes de 12 mois.

**A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur les termes de cette consultation et autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres.**

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA

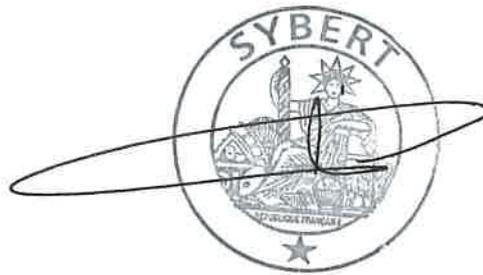
Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Secrétaire de séance,

FIÉTIER Vincent



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 025-252508247-20230627-2023\_06\_10\_41-DE